

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 2 juin 2010, à la salle de mairie de Messines au 70, rue Principale, à Messines à compter de 21 heures, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le préfet Pierre Rondeau.

Sont présents :

Municipalités représentées

Monsieur le conseiller Denis Charron
Monsieur le conseiller Laurent Fortin
Monsieur le conseiller Armand Hubert
Monsieur le conseiller Réjean Major
Monsieur le conseiller Pierre Chartrand
Monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe
Monsieur le conseiller Pierre Renaud
Mon sieur le conseiller Neil Gagnon
Monsieur le conseiller Réal Rochon
Monsieur le conseiller Yvon Quevillon
Monsieur le conseiller Ota Hora
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle
Monsieur le conseiller Morris O'Connor
Monsieur le conseiller Robert Coulombe
Monsieur le conseiller Alain Fortin
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

Aumond
Blue Sea
Bois-Franc
Bouchette
Cayamant
Déléage
Denholm
Egan-Sud
Gracefield
Grand-Remous
Kazabazua
Lac-Sainte-Marie
Low
Maniwaki
Montcerf-Lytton
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Absence motivée

Monsieur le conseiller Ronald Cross

Messines

Sont aussi présents :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, monsieur André Beauchemin, directeur général et madame Lynn Kearney, trésorière et adjointe à la direction générale qui assument ensemble le greffe de la séance

Assistent aussi des employés de la MRC ainsi que quelques citoyens.

Ouverture de la session par le préfet

Monsieur le préfet déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux participants.

2010-R-AG243

Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que signifié conformément à l'article 152 du Code municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Note au procès-verbal

Projet de Service de génie municipal à la MRC – Suites à donner.

Cet item a été porté à l'ordre du jour dans l'éventualité d'une recommandation du comité plénier. Seulement une partie de la présentation et de l'analyse du dossier a pu être complétée en comité et le dossier est donc toujours à son agenda.

Note au procès-verbal

Rapport sur l'état de la situation du transport en commun collectif et adapté sur territoire de la MRC (rapport GESTRANS).

Madame Geneviève Lalande de la CRÉO a présenté devant le comité plénier l'état de situation du transport collectif et adapté en Outaouais et plus particulièrement dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau tel que préparé par la société GESTRANS à la demande de la

CRÉO. Un plan d'action consécutif à cette analyse est à adopter par le conseil de la CRÉO et il fera l'objet de consultations à l'automne. Ce dossier suscite un vif intérêt au conseil de la MRC et tous les membres présents se le sont maintenant approprié. Il n'est toutefois pas à un stade nécessitant un acte résolutoire ou réglementaire de la MRC.

2010-R-AG244

Adoption du règlement numéro 2010-208 déclarant la compétence de la MRC à l'égard du groupe de municipalités formant la partie de budget visée par le règlement d'emprunt numéro 2010-209 relatif au traitement des déchets ultimes et des matériaux secs à l'exclusion de la collecte

Considérant la présentation, pour adoption, du Règlement cité en titre;

Considérant qu'un avis de motion précédant l'adoption de ce règlement a dûment été donné par monsieur le conseiller Ronald Cross lors de la séance ordinaire du Conseil du 18 mai 2010;

Considérant que copie du projet du présent règlement a été remise aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant que le préfet fait mention de l'objet du règlement et de sa portée.

En conséquence, monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte le Règlement n° 2010-208 intitulé *Déclaration de compétence de la MRC à l'égard du groupe de municipalités formant la partie de budget visée par le règlement d'emprunt numéro 2010-209 relatif au traitement des déchets ultimes et des matériaux secs à l'exclusion de la collecte*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Note au procès-verbal

Adoption du projet de Plan de diversification et de développement produit dans le cadre du mandat imparti au CLDVG (2008-R-AG191).

Monsieur Michel Merleau, sélectionné par le CLDVG pour exécuter le mandat de confection d'un Plan de diversification de la MRC conciliant les plans sectoriels effectués par la MRC pour les territoires des municipalités locales dites « mono-industrielles » (Grand-Remous, Maniwaki et Denholm) dans le cadre d'un premier Contrat de diversification et de développement maintenant échu et y ajoutant des recommandations visant les municipalités locales dites « dévitalisées » faisant l'objet d'un deuxième tel Contrat (Denholm, Kazabazua, Cayamant et Ste-Thérèse-de-la-Gatineau) et l'ensemble du territoire de la MRC a soumis devant le comité plénier une version avancée de son rapport qui a été bien accueillie et qui a soulevé de nombreuses questions de l'auditoire.

La version finale qui doit être déposée incessamment devra faire, le cas échéant, l'objet d'une recommandation d'adoption par le conseil pour dépôt au Ministre des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire.

Note au procès-verbal

Nouvelle cartographie des zones inondables – Approbation de démarche ou décision.

En raison du départ de Monsieur Thierry Mallette pour la Fédération canadienne des municipalités et de l'absence pour cause de Monsieur Claude Beaudoin, cet item n'a été abordé que brièvement par le comité plénier.

Les questions relatives au modèle adéquat de répartition des dépenses afférentes à l'établissement de cette nouvelle cartographie y ont notamment été abordées avec la vision d'investissement à long terme dans la mise en disponibilité pour mise en valeur de zones riveraines actuellement soustraites au développement.

Le comité de l'aménagement et le comité plénier se pencheront à nouveau sur cet enjeu et feront ultérieurement parvenir leurs recommandations au conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu que la présente séance soit close. La séance se termine à 21 h 15.

ADOPTÉE

Pierre Rondeau
Préfet

André Beauchemin
directeur général